

0352686E
ACADEMIE DE RENNES
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ANITA CONTI
ESPLANADE ANITA CONTI
35174 BRUZ CEDEX
Tel : 0223501700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 8
Année scolaire : 2015-2016
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 15/10/2015

Réuni le : 03/11/2015

Sous la présidence de : Francois Joussellin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Bruz , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

"Retour à Reims" (sortie)

l'animation pédagogique est facultative, elle concerne 129 élèves de 1ES2, TES1, TES2 et TES 2

- l'animation pédagogique se déroulera le 21 et le 22 avril 2016,

- le coût prévisionnel de l'animation pédagogique est de 1 130,50 €, la participation financière maximale des familles est de 8,50 €,

- en cas de désistement du fait de la famille, le remboursement sera fait en tenant compte des conditions retenues avec le(s) prestataire(s).

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'Établissement à signer les bons de commandes, contrats et conventions liés à cette animation pédagogique et l'Agent Comptable à percevoir la participation financière des familles.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

note

ANIMATION PEDAGOGIQUE 2015-2016

Titre de l'animation : Retour à Reims

I Description de l'animation

Professeur(s) organisateur(s) :	COGAN / COT / KLETHI / MALECOT	
Date(s) et horaire(s) :	Jeudi 21 avril 2016 -21h et vendredi 22 avril 2016 - 21h	
Lieu :	Le grand Logis - BRUZ	
Classe(s) :	1ES2, TES1, TES2, TES3	
nombre d'élèves :	31+26+36+36 (129 : 67 sortie 1 et 62 sortie 2)	
Accompagnateurs :	COGAN / COT / KLETHI / MALECOT / DESCAYES / QUERE	
Points du programme traités et objectifs pédagogiques :	<p>Liens avec programme de terminale : Thème 1 de sociologie : « Classes, stratification et mobilité sociales », notions : capital culturel, paradoxe d'Anderson, mobilité intergénérationnelle, classes sociales</p> <p>Liens avec programme de première : sociologie : Chapitre : « groupes et réseaux sociaux », notions : groupes primaires/secondaires, groupes d'appartenance/de référence /socialisation / habitus/</p>	
Axes Karta (pour un financement du conseil régional de Bretagne)	<input type="checkbox"/> Éducation artistique et technique, <input type="checkbox"/> Santé et qualité de vie, <input type="checkbox"/> Développement durable,	<input type="checkbox"/> Ouverture des jeunes au monde, <input type="checkbox"/> Lutte contre les discriminations,
Évaluation de l'action :	Analyse en classe (avant et après la pièce) d'extraits du livre « Retour à Reims » de Didier Eribon ainsi que d'autres ouvrages contemporains traitant du même sujet.	

II Projet de budget

Dépenses		Recettes	
Sortie en dehors du temps scolaire donc transport et ticket (8,5 euros) à la charge des élèves	1096,50	Familles lycée	1096,50
	+ 34		34
TOTAL dépenses :	1130,50	TOTAL recettes :	1130,50
Coût par élève :	8,50		

Avis favorable du chef d'établissement du

Validation par le Conseil d'administration du

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement :

- 1) à signer contrats et conventions liés à ce voyage,
- 2) à accepter le principe et le versement des dons et organismes cités ci-dessus pour le voyage,
- 3) à percevoir la participation des familles,
- 4) à arrêter les modalités en cas de désistement des élèves ou d'annulation du voyage.

III Bilan et exploitation de l'action

IV Bilan financier (voir le service intendance) :

Dépenses		Recettes	
BILAN :			
	Déficit :		Excédent :

V Éventuellement, remarques et commentaires pour le conseil d'administration